

Tarifs de la collecte des déchets 2022 (apport volontaire) :

Les tarifs 2022 incluent **52 ouvertures de colonnes d'ordures ménagères par an** et **15 entrées en déchèterie** (au prorata du temps d'inscription sur l'année). Les apports de tri et de verre ne sont ni comptabilisés ni facturés.

- Abonnement au service de gestion des déchets : 124 € à l'année.
- Ouverture supplémentaire de colonne d'ordure ménagère : 1 €
- Entrée en déchèterie supplémentaire : 5 €

Carte "Déchets" :

La carte "Déchets" qui vous est fournie vous permet d'accéder :

Aux colonnes d'apport volontaire des ordures ménagères

Votre forfait comprend **52 ouvertures de colonne par an**.

Retrouvez la carte de localisation des colonnes d'apport volontaire sur www.comcom-crozon.bzh, rubrique Environnement / Déchets.

Aux déchèteries du territoire (à Camaret, Crozon et Rosnoën)

Le tarif de collecte des déchets inclut **15 passages en déchèterie dans l'année**, hors dépôts des déchets verts (non comptabilisés).

Facturation :

La facturation est effectuée en deux fois : **en mai et en novembre de chaque année**. Les éventuelles ouvertures ou entrées supplémentaires de novembre et de décembre sont facturées en mai de l'année N + 1.

Informations complémentaires :

La carte "Déchets" n'est pas nécessaire pour ouvrir les colonnes d'apport volontaire de verre et de tri.

En cas de perte de la carte, la 2ème est facturée 5 € sur présentation d'une pièce d'identité.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le site www.comcomcrozon.bzh, rubrique Environnement/Déchets.

En cas de déménagement (hors de la Communauté de Communes) :

La carte doit nous être retournée ainsi que votre état des lieux de sortie et votre nouvelle adresse pour clôturer votre compte. Le non-retour de cette carte vous sera facturé 5 €.

Important :

Tout changement de situation concernant l'utilisateur ou l'emplacement desservi doit être communiqué au service : déménagement, vente, nouvelle adresse de facturation,...

Horaires d'ouverture des déchèteries :

PERIODE	CROZON	CAMARET	ROSNOEN
1er avril au 30 septembre	Du lundi au samedi : 9h - 11h55 et 13h30 - 17h45	Du lundi au samedi (sauf mercredi) : 9h - 11h55 et 13h30 - 17h45	Du lundi au samedi : 9h - 11h55 et 13h30 - 17h45
1er octobre au 31 mars	Du lundi au samedi : 9h - 11h55 et 13h30 - 17h45	Du lundi au samedi : 9h - 11h55 et 13h30 - 17h45	Du lundi au samedi : 9h - 11h55 et 13h30 - 17h45
Jours de fermeture	Dimanche et jours fériés	Mercredi, dimanche, et jours fériés	Mardi, jeudi, dimanche et jours fériés

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter le service déchets au 02.98.16.02.50, par mail à l'adresse ti@comcom-crozon.bzh ou à l'antenne du Faou au 02.98.73.04.00, compta1@comcom-crozon.bzh

Horaires du service déchets à Crozon : Du Lundi au Jeudi: 9h-12h, 13h30-17h30 Vendredi : 9h-12h 13h30-17h00

Horaires de l'accueil de Le Faou : Du Lundi au Vendredi : 9h-12h, 13h30-17h00

Fermé le mercredi